

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil Municipal du 24 juin 2024

<b>ELEMENTS DE RAPPELS .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU CA 2023 .....</b>	<b>3</b>
<b>A. 2023 : Une année de reprise malgré une inflation toujours haute.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Présentation générale du Compte Administratif.....</b>	<b>3</b>
<b>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>A. Les recettes de fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
Produits des services et du domaine (70-75).....	5
Augmentation des dotations (74).....	6
Subventions reçues (74) .....	6
Recettes fiscales (73).....	7
Les autres produits de fonctionnement (013 - 77).....	7
Les recettes de fonctionnement de la Maison de santé (budget annexe) .....	8
<b>B. Les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>9</b>
Les charges à caractère général (011) .....	9
Dépenses de personnel (012) .....	11
Charges de gestion courantes (65) .....	12
Frais financiers (66) .....	12
Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé (Budget annexe) .....	13
<b>UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU .....</b>	<b>14</b>
<b>A. Dépenses d'investissement.....</b>	<b>14</b>
Les principaux investissements 2023.....	14
Le remboursement en capital de la dette.....	15
<b>B. Recettes d'investissement .....</b>	<b>15</b>
Les recettes affectées aux investissements .....	16
Le recours à l'emprunt .....	16
Niveau d'épargne et capacité de désendettement de la commune .....	17
Les recettes de la Maison de Santé.....	18

## ELEMENTS DE RAPPELS

Le Compte Administratif doit permettre à la collectivité de rendre compte des opérations budgétaires qu'elle a exécutées lors du dernier exercice clos.

A ce titre, ce document budgétaire présente deux objectifs principaux :

- Comparer les dépenses et recettes réellement réalisées aux prévisions budgétaires, afin de s'assurer de la sincérité des sommes inscrites au budget primitif et en Décisions Modificatives (« dire ce que l'on fait » et « faire ce que l'on dit »),
- Comparer les réalisations de l'année écoulée à celles de l'exercice précédent pour observer les évolutions qui caractérisent les finances communales.

La production du Compte Administratif permet également de déterminer les résultats de l'exercice qui pourront dès lors être définitivement repris au titre du budget suivant (en Décision Modificative).

Enfin, le Compte Administratif constate également les dépenses et recettes inscrites en restes à réaliser (lorsqu'un engagement juridique a été pris dans l'année mais que l'encaissement ou le décaissement est différé). Pour rappel, les restes à réaliser concourent à la détermination du résultat et sont repris automatiquement au budget suivant (ouverture des crédits non soumise au vote du Conseil Municipal).

Pour rappel, le Compte Administratif produit par l'ordonnateur (la commune) doit être « parfaitement concordant » avec le Compte de Gestion communiqué par le comptable (Trésor public).

D'un point de vue strictement formel, le vote ne consiste pas à se prononcer sur la gestion des finances communales mais sur la régularité des comptes présentés.

La présentation du compte administratif dans sa maquette est modifiée par rapport à l'an passé puisqu'il s'agit du premier CA sous la nomenclature M57.

### A. 2023 : Une année de reprise malgré une inflation toujours haute

L'inflation est restée haute en 2023 malgré la fin de la crise. Cette inflation a poussé la Banque Centrale Européenne à rehausser à plusieurs reprises ses taux directeurs ce qui a eu pour effet une hausse des taux d'intérêt.

Cette situation a généré un ralentissement des transactions immobilières et une diminution de certaines recettes.

L'Etat a néanmoins pris ses responsabilités en maintenant l'enveloppe des dotations aux communes à son montant de 2022 pour contrer les effets de la crise.

2023 est également pour les communes de la Métropole du Grand Nancy la première année d'application du pacte financier et fiscal qui a des répercussions sur l'évolution des recettes des communes.

La commune de Villers-lès-Nancy, loin de se résoudre à subir cette période difficile, a vécu une année riche en événements et en investissement au profit des Villarois.

### B. Présentation générale du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2023 de la Commune de Villers affiche 15,58 M€ de dépenses réelles pour 15,87 M€ de recettes réelles. Pour apprécier l'équilibre du budget, il convient d'ajouter à ces montants les résultats 2022 reportés sur 2023, soit un excédent de 1.340 M€ en fonctionnement et de 639 K€ en investissement (pour les deux budgets).

Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 593 K€.

#### **Concernant le budget principal**

Les dépenses réelles portent avant tout sur la section de fonctionnement (12.04 M€). **L'exercice 2023 affiche 3,4 M€ de dépenses d'investissement.**

D'autres investissements lancés en 2023, mais non-mandatés sur l'exercice, n'apparaissent pas dans ces chiffres, mais ils constituent des Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2024 (1,97 M€ en dépenses et 1,16 M€ en recettes). Ces RAR concernent pour l'essentiel (2,1 M€) les gros chantiers de rénovation en cours : Paul Adam, Espace Bizet, Tranche 2 de la MJC Jean Savine et crèche Martine Marchand.

### Pour le budget annexe

L'année 2023 est la première année de fonctionnement sans dépenses d'investissement massives.

BUDGETS			
	Principal	Maison de Santé	Total
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>12 566 975,86</b>	<b>17 107,58</b>	<b>12 584 083,44</b>
Réelles	12 044 680,18	17 107,58	12 061 787,76
Ordre	522 295,68	-	522 295,68
<b>RECETTES</b>	<b>13 514 251,60</b>	<b>106 837,15</b>	<b>13 621 088,75</b>
Réelles	13 502 607,05	106 837,15	13 609 444,20
Ordre	11 644,55	-	11 644,55
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>3 455 267,17</b>	<b>137 565,92</b>	<b>3 592 833,09</b>
Réelles	3 443 622,62	78 277,11	3 521 899,73
Ordre	11 644,55	59 288,81	70 933,36
<b>RECETTES</b>	<b>2 788 190,73</b>	<b>59 288,81</b>	<b>2 847 479,54</b>
Réelles	2 265 895,05	-	2 265 895,05
Ordre	522 295,68	59 288,81	581 584,49
<b>TOTAL (Fonctionnement + investissement)</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>16 022 243,03</b>	<b>154 673,50</b>	<b>16 176 916,53</b>
Réelles	15 488 302,80	95 384,69	15 583 687,49
Ordre	533 940,23	59 288,81	593 229,04
<b>RECETTES</b>	<b>16 302 442,33</b>	<b>166 125,96</b>	<b>16 468 568,29</b>
Réelles	15 768 502,10	106 837,15	15 875 339,25
Ordre	533 940,23	59 288,81	593 229,04

**Balance CA 2023 : Budget principal et budget annexe**

## DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### A. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9.07% % en 2023 (9.06% si l'on ne considère que les recettes réelles).

	2022		2023		2023	2022/2023
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
002 - Résultat Principal n-1	1 483 458,11	-	1 168 479,74	-		
013 - Atténuations de charges	290 900,00	250 671,97	275 000,00	387 093,91	1,41	54%
042 - Amortissements	21 670,00	12 170,98	29 960,00	11 644,55	0,39	-4%
<b>70 - Produits des services</b>	<b>979 316,04</b>	<b>1 008 040,75</b>	<b>970 750,00</b>	<b>1 090 190,94</b>	<b>1,12</b>	<b>8%</b>
<b>73 - Fiscalité</b>	<b>8 853 339,97</b>	<b>9 097 790,36</b>	<b>9 286 479,00</b>	<b>9 529 675,68</b>	<b>1,03</b>	<b>5%</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 557 543,69</b>	<b>1 568 627,86</b>	<b>1 930 685,00</b>	<b>2 034 812,58</b>	<b>1,05</b>	<b>30%</b>
<b>75 - Produits de gestion courante</b>	<b>358 866,50</b>	<b>352 944,97</b>	<b>364 140,32</b>	<b>440 414,36</b>	<b>1,21</b>	<b>25%</b>
<b>76/77 - Produits exceptionnels</b>	<b>81 924,21</b>	<b>101 754,06</b>	<b>-</b>	<b>19 389,58</b>		
<b>78 - Reprises sur provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 030,00</b>	<b>1 030,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 627 018,52</b>	<b>12 392 000,95</b>	<b>14 026 524,06</b>	<b>13 514 251,60</b>	<b>96,35%</b>	<b>9,06%</b>
<b>TOTAL HORS Recettes d'ordre</b>	<b>13 605 348,52</b>	<b>12 379 829,97</b>	<b>13 996 564,06</b>	<b>13 502 607,05</b>	<b>96,47%</b>	<b>9,07%</b>

*Recettes de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)*

#### Produits des services et du domaine (70-75)

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant et ont augmenté entre 2022 et 2023.

Pour rappel, le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles et le chapitre 70 les produits des services (Repas dans les cantines, accueils de loisir, crèches...)

La baisse des loyers s'établit à **41 K€**. Elle est due essentiellement à la baisse du nombre des résidents dans les résidences autonomie dans le cadre des travaux de la résidence Paul Adam (-15k€). Cette baisse est néanmoins compensée en 2023 par l'activité de location des salles communales, la location à Ville et Services d'une partie du bâtiment annexe de la Mairie et l'arrivée dans le bâtiment Bizet de la crèche Montetibou.

Il faut noter par ailleurs les différents dons des mécènes pour l'exposition Ben à hauteur de **84.500 €**

Les produits des services sont eux en hausse de **82 K€**. Cette hausse s'explique par la hausse du nombre de repas dans les cantines, également par une hausse de la fréquentation des services périscolaires et d'accueil de loisir sans hébergement mais aussi par les ventes d'entrées et d'objets dérivés à l'occasion de l'exposition Ben.

Les produits des services et du domaine représentent plus **d'1,53 M€** et augmentent par rapport à 2022.

### **Augmentation des dotations (74)**

**La dotation forfaitaire de la commune a été réduite de 22 K€ (- 2,9 %), principalement en raison d'une diminution de la population communale calculée par l'INSEE. L'Etat s'était engagé en 2023 à ne pas baisser les dotations forfaitaires des communes pour pallier les effets de la crise subie en 2022.**

**Par ailleurs la commune a bénéficié du filet de sécurité :**

Pour atténuer les effets de la crise énergétique et des différentes mesures de revalorisation salariales des fonctionnaires en 2022, l'Etat s'était engagé dans le cadre du dispositif « filet de sécurité » à apporter une dotation supplémentaire aux communes ayant subi un impact sur leur épargne brute dans les conditions cumulatives suivantes :

L'épargne brute de la commune au 31/12/2021 représentait **moins de 22% des recettes réelles de fonctionnement.**

**et**

L'épargne brute baissait **de plus de 25% entre 2021 et 2022** (comparaison sur la base des chiffres des CA 2021 et 2022)

Pour rappel

**Epargne Brute = Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement.**

La commune de Villers-lès-Nancy se trouvant dans ce cas, le montant du filet de sécurité, calculé sur les dépenses éligibles, est de **362.245€**. En l'attente du décret d'application paru le 13 octobre 2023 et par prudence, cette recette n'avait pas été prévue au budget primitif.

Le FCTVA en fonctionnement est en augmentation de **7 K€** grâce à des modifications d'imputations comptables qui permettent de récupérer cette dotation supplémentaire sur les entretiens des chaudières.

### **Subventions reçues (74)**

D'un point de vue général, le montant des subventions de fonctionnement perçues en 2023 a augmenté de 58 K€. Cette hausse correspond à l'application de la Convention Territoriale Globale et traduit l'augmentation de la fréquentation dans les structures petite enfance, périscolaire et de loisir sans hébergement.

La CAF reste toujours un des principaux financeurs de la commune avec des aides totalisant **683 K€**.

## Recettes fiscales (73)

S'agissant de la **fiscalité directe** (Taxes Foncières et Taxe d'Habitation sur les logements et résidences secondaires), et conformément aux engagements de l'équipe municipale en matière de préservation du pouvoir d'achat des Villarois, **les taux d'imposition sont restés inchangés depuis 2014.**

Par conséquent, l'augmentation de ce produit fiscal s'est faite uniquement au rythme des nouvelles constructions et de l'indexation des bases. En 2022, l'inflation prise en compte s'élevait à 7,1 %. Le produit fiscal de la commune a augmenté de 8,6 % par rapport à 2022.

Les **versements de fiscalité** du Grand Nancy en 2023 au gré de deux changements intervenus:

D'une part la **revalorisation de l'attribution de compensation** suite à la réévaluation des prestations de nettoyage manuel au bénéfice des communes. Cette prestation fera maintenant l'objet d'une facturation à la commune. L'attribution de compensation est donc revalorisée du montant initialement retenu (2,653 M€ soit 130 k€ de plus qu'en 2022)

D'autre part la mise en œuvre du pacte financier et fiscal a figé la **dotation de solidarité métropolitaine** (DSM) à son niveau de 2022. (416 k€)

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2023 a fortement diminué (-260 K€) comparé à celui de 2022. Cette baisse s'explique entre-autre par un marché immobilier en berne, des taux d'intérêt en augmentation et des transactions immobilières qui ne se réalisent pas du fait de la frilosité des banques.

## Les autres produits de fonctionnement (013 - 77)

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursements de salaires ou de charges dont bénéficie la commune lorsqu'un agent est mis à disposition ou au titre des arrêts de travail et frais médicaux indemnisés par l'assureur de la ville (387 K€).

Les produits exceptionnels (77) sont aléatoires car ils correspondent aux indemnités versées par les assurances à la commune en cas de sinistre naturel ou accidentel ainsi qu'aux cessions d'immobilisations.

## Les recettes de fonctionnement de la Maison de santé (budget annexe)

	2022		2023		2023	2022/2023
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
002 - Résultat Principal n-1	-	-	172 468,65	-		
013 - Atténuations de charges	5 501,00	5 501,00	5 900,00	5 529,00	0,94	1%
042 - Amortissements	-	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>70 - Produits des services</b>	103 050,00	108 579,32	100 000,00	101 308,15	1,01	-7%
73 - Fiscalité	-	-	-	-		
74 - Dotations et participations	-	-	-	-		
75 - Produits de gestion courante	-	-	-	-		
76/77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-		
78 - Reprises sur provisions	-	-	-	-		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>108 551,00</b>	<b>114 080,32</b>	<b>278 368,65</b>	<b>106 837,15</b>	<b>38,38%</b>	<b>-6,35%</b>
<b>TOTAL HORS Recettes d'ordre</b>	<b>108 551,00</b>	<b>114 080,32</b>	<b>278 368,65</b>	<b>106 837,15</b>	<b>38,38%</b>	<b>-6,35%</b>

Pour le budget annexe maison de santé, les recettes de fonctionnement sont constituées des loyers versés par la SCP au chapitre 75 et du remboursement de la taxe foncière par la Maison de Santé.

La diminution des produits des services correspond à un ajustement de la base de loyer prévu dans le bail commercial au vu du décompte définitif des travaux réalisés. Le loyer est passé de 107172€ par an à 103000€ par an. Cette modification contractuellement prévue a donné lieu à des réfections sur les loyers déjà perçus.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget ont été consommées à 90.79 %.  
On peut constater une augmentation des dépenses courantes de 6,2% par rapport à 2022.

	2022		2023		Réalisé/BP	2022/2023
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
<b>011 - Charges Générales</b>	3 213 205,64	2 660 252,04	3 557 342,58	3 124 617,58	87,84%	17,5%
<b>012 - Charges de personnel</b>	7 432 467,05	7 331 468,88	7 743 335,00	7 604 828,61	98,21%	3,7%
<b>014 - Atténuations de produits</b>	60 599,00	56 665,11	66 842,00	66 842,00	100,00%	18,0%
<i>023 - Virement de section à section</i>	<i>1 157 576,71</i>		<i>677 066,35</i>	-		
<i>042 - Amortissements</i>	<i>404 800,00</i>	<i>386 026,68</i>	<i>520 000,00</i>	<i>522 295,68</i>		<i>35,3%</i>
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	1 246 883,79	1 209 719,20	1 180 739,74	1 152 719,07	97,63%	-4,7%
<b>66 - Charges financières</b>	69 887,20	69 887,20	103 453,39	95 460,22	92,27%	36,6%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	23 284,33	15 825,92	500,00	212,70	42,54%	-98,7%
<b>68 - Provisions</b>	5 500,00	-	-	-		
<b>Total général</b>	<b>13 614 205,72</b>	<b>11 729 845,03</b>	<b>13 849 279,06</b>	<b>12 566 975,86</b>	<b>90,74%</b>	<b>7,1%</b>
<b>Total hors dépenses d'ordre</b>	<b>12 051 827,01</b>	<b>11 343 818,35</b>	<b>12 652 212,71</b>	<b>12 044 680,18</b>	<b>95,20%</b>	<b>6,2%</b>

### *Dépenses de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)*

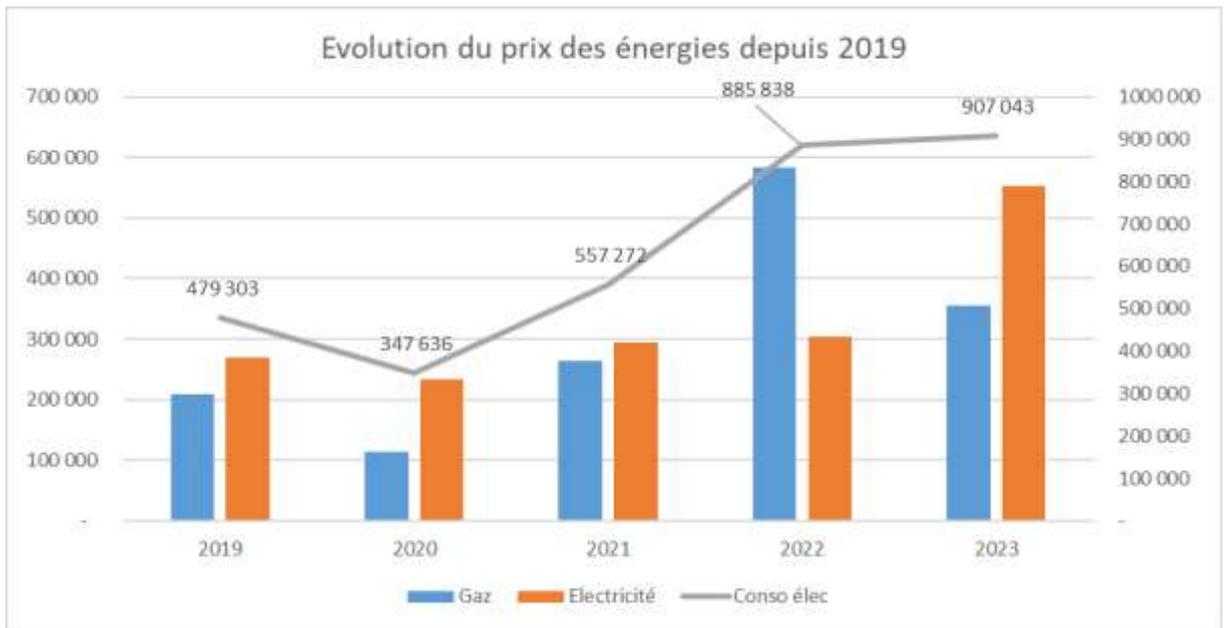
#### Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre regroupe les achats de fournitures et services qui concourent au bon fonctionnement de la collectivité.

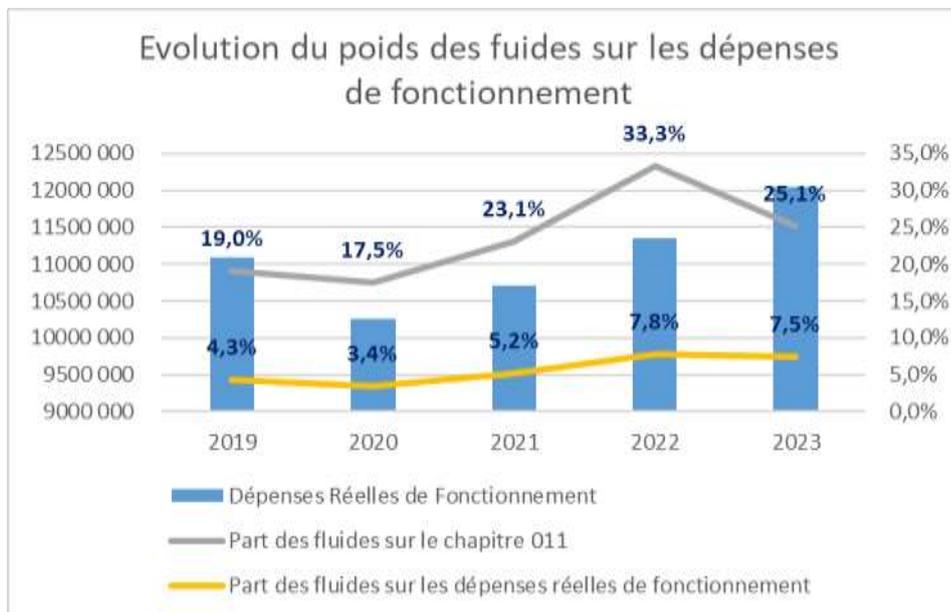
Ces charges se composent essentiellement des prestations de sous-traitance (fourniture des repas dans les cantines, crèches et résidences), des factures d'énergie (eau, gaz, électricité) et de la maintenance de l'important patrimoine villarois, ainsi que les fournitures nécessaires au fonctionnement des services.

Ces charges continuent à évoluer à la hausse en 2023 mais dans une moindre mesure qu'en 2022. Cette hausse de 464 K€ est essentiellement due à la pression du prix de l'électricité (+ 328 K€) et à la facturation par la Métropole d'une partie des prestations de nettoyage manuel (+147k€) mais elle est atténuée par des baisses sur certains postes de dépenses.

## La valse des énergies



Afin de bien saisir l'enjeu que représente la fluctuation du prix des fluides sur les finances communales, il faut s'arrêter sur son évolution depuis 2019 et observer, comme l'an passé son poids sur les dépenses de fonctionnement.



On observe un desserrement de ces dépenses sur le résultat 2023, ce qui est un motif de satisfaction de prime à bord. Néanmoins, les dépenses liées au gaz et à l'électricité représentent 7,5% du chapitre 011.

La structure du contrat gaz est basée sur le prix de la molécule en temps réel. Si le prix de la molécule était très élevé en 2022, il a entamé une diminution dès le début de l'année 2023 pour revenir à un niveau moins élevé. Parallèlement à cette diminution du prix de la molécule de gaz, les mesures mises en place dans le but de rationaliser l'utilisation des équipements communaux, travaillées en concertation avec les acteurs associatifs, les usagers, les élus et les agents de la ville et qui avait déjà porté ses fruits en 2022 ont été reconduites en 2023.

Ces mesures ont permis de diminuer de 17% environ la consommation de gaz sur l'ensemble des bâtiments communaux concernés ce qui, combiné à la diminution du prix de la molécule, permet de constater une baisse de la dépense sur ce fluide à hauteur de 39%.

Néanmoins et à l'inverse du gaz, le prix de l'électricité a, lui, augmenté fortement dans le cadre du contrat d'approvisionnement en électricité signé en novembre 2020, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy. L'augmentation constatée se traduit par des dépenses liées à cette molécule de 82%.

### Les autres augmentations

- Les achats de prestation : La hausse est de 75 K€. Cela correspond à une augmentation de l'achat de repas notamment pour le périscolaire et les accueils de loisirs sans hébergement ce qui témoigne de leur vitalité.
- Les dépenses de maintenance (+28 K€): Ces dépenses sont soumises à l'inflation d'une part et des maintenances pluriannuelles ont été réalisées.

### Dépenses de personnel (012)

Ce chapitre représente les deux tiers du budget de fonctionnement et regroupe toutes les dépenses afférentes à la rémunération du personnel, aux charges salariales et patronales ainsi qu'aux dépenses accessoires (assurance statutaire, médecine du travail par exemple).

L'effectif est resté stable sur l'année, et l'on **constate pourtant une augmentation de la masse salariale d'environ 3.7 %**. Cette **hausse de 273 K€** est essentiellement liée à des causes conjoncturelles

D'une part l'augmentation de la valeur du point en juillet 2022 qui a eu un impact sur les rémunérations et sur les charges sociales sur la totalité de l'année 2023 (alors que l'impact sur 2022 ne s'est fait que sur une période de 6 mois), ajoutée à l'augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023.

D'autre part, l'augmentation du SMIC a généré une revalorisation de l'indice minimum de rémunération des agents titulaires et contractuels en bas de grille, passant de l'indice 352 à 361.

Enfin, plusieurs agents ont été placés en maladie de longue durée (notamment avant départ en retraite, congé maternité...) et ont dû être remplacés par des agents contractuels, ce qui a engendré une augmentation de la masse salariale, toutefois compensée par les remboursements de l'assurance statutaire.

Enfin, la commune a procédé comme chaque année aux avancements de grades et changements d'échelons et a intégré le Glissement Vieillesse Technicité, naturel d'une année sur l'autre.

### Charges de gestion courantes (65)

Ce chapitre, connaît une légère baisse de 6,7 %, regroupe principalement les subventions versées, les indemnités et cotisations des élus ainsi que les contributions à des organismes.

Les subventions versées par la commune bénéficient à des personnes publiques telles que le CCAS et la CAF pour la gestion du Centre Social Jolibois (pour **120 k€** par an).

Mais elles sont surtout destinées à soutenir le dynamisme du tissu associatif villarois.

La volonté de la commune reste de préserver autant que faire se peut une enveloppe stable pour ses associations en adaptant annuellement les montants versés au regard de leurs projets.

Devant les efforts faits pour diminuer les dépenses de fonctionnement et notamment absorber la hausse des coûts de l'énergie, les associations ont été appelées en 2023 à participer à cette dynamique. **Le montant d'attribution des aides en 2023 de 706 k€** . La baisse appliquée sur les subventions est de 5,3%

La subvention de chaque association a été attribuée en fonction d'une étude précise de sa situation. Les associations employeuses ont fait l'objet d'une attention particulière pour éviter qu'elles soient mises en difficulté. La situation financière des associations a également été prise en compte dans la décision de diminution des subventions

Quoiqu'il en soit, la politique de subventionnement de la commune reste volontariste et bien au-dessus de celle de communes de la même strate.

### Frais financiers (66)

Les charges financières correspondent en partie aux intérêts des emprunts souscrits par la commune.

Leur montant a augmenté de 36 % en 2023 (environ **7 K€**). Cette augmentation est liée à la variation à la hausse des intérêts sur les emprunts à taux variable, à l'augmentation du taux de rémunération du livret A sur lequel sont adossés deux emprunts et à la souscription d'un nouvel emprunt en 2022. (Emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel à un taux fixe de 1,75%).

### Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé (Budget annexe)

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la taxe foncière (qui est refacturée à la SISA) et les intérêts des emprunts qui sont en diminution conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

	2022	2023		Réalisé/BP	2022/2023
	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
<b>011 - Charges Générales</b>	5 501,00	8 200,00	5 529,00	67,43%	0,5%
<b>012 - Charges de personnel</b>	-	-	-		
<b>014 - Atténuations de produits</b>	-	-	-		
<i>023 - Virement de section à section</i>		-	-		
<i>042 - Amortissements</i>	-	-	-		
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	-	-	-		
<b>66 - Charges financières</b>	15 322,40	11 880,00	11 578,58	97,46%	-24,4%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	-	-	-		
<b>68 - Provisions</b>	-	-	-		
<b>Total général</b>	<b>20 823,40</b>	<b>20 080,00</b>	<b>17 107,58</b>	<b>85,20%</b>	<b>-17,8%</b>
<b>Total hors dépenses d'ordre</b>	<b>20 823,40</b>	<b>20 080,00</b>	<b>17 107,58</b>	<b>85,20%</b>	<b>-17,8%</b>

## UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une stratégie financière qui s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les investissements 2023 ainsi que leur mode de financement.

### A. Dépenses d'investissement

Le Compte Administratif 2023 se caractérise par un important volume de dépenses d'équipement (3,44 M€ réalisés), traduisant à la fois la **politique ambitieuse d'investissement** et la **sincérité des engagements pris au moment du vote du budget**, malgré un taux de réalisation modeste au vu de la reprise et de la passation des marchés pour les gros travaux au milieu de l'année.

Le montant des Restes A Réaliser (RAR) de 2023 vers 2024 est de 1,97 M€ en dépenses d'investissement.

L'importance des restes à réaliser montre pour autant que l'engagement de la collectivité n'est pas remis en cause dès lors qu'elle a signé les marchés de travaux et que les paiements seront simplement décalés sur 2023.

Chapitre	2022		2023	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
001- Solde reporté n-1			-	-
020- Dépenses imprévues	19 902,40	-	-	-
<b>040 - Amortissements</b>	<b>26 998,26</b>	<b>12 170,98</b>	<b>35 588,00</b>	<b>11 644,55</b>
13 - Subventions réimputées	26 237,00	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	1 420 000,00	617 179,99	1 499 100,00	693 748,12
165 - Cautions	5 000,00	4 929,61		
20 - Immobilisations incorporelles	71 497,42	3 288,00	75 733,53	32 345,80
204 - Subventions d'équipement versées	9 364,60	4 484,60	5 000,00	150,00
21 - Immobilisations corporelles	6 000 435,39	3 222 558,12	4 959 256,02	2 717 363,20
23 - Immobilisations en cours	22 737,00	22 736,38	6 405,91	-
26 - Titres de participation	2 500,00	2 500,00	15,50	15,50
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 604 672,07</b>	<b>3 889 847,68</b>	<b>6 581 098,96</b>	<b>3 455 267,17</b>
<b>TOTAL HORS DEPENSES D'ORD</b>	<b>7 577 673,81</b>	<b>3 877 676,70</b>	<b>6 545 510,96</b>	<b>3 443 622,62</b>

#### *Dépenses d'investissement par chapitres (ordre + réelles)*

#### Les principaux investissements 2023

La commune a engagé des investissements pour 37 k€ dans les écoles pour la sécurisation, l'achat de matériel et de mobilier scolaire, l'amélioration des conditions de travail (cuisine maternelle Camus) ainsi que des travaux extérieurs.

**La commune a investi dans le bien-être et la sécurité au travail en** achevant la troisième tranche de travaux de désamiantage du centre technique municipal pour 130k€ en 2023.

**La phase 2 de la rénovation de la MJC Jean Savine a débuté en fin d'année 2023** pour un total de 42 K€ de dépenses. Cette opération fait l'objet de restes à réaliser à hauteur de 311 K€ sur 2024. Elle est couplée avec les travaux d'extension de la crèche Martine Marchand pour un montant cumulé sur les exercices 2023 et 2024 de 129 K€

**Les travaux de rénovation de la résidence Paul Adam ont continué tout au long de l'année 2023.** Les restes à réaliser pour 2023 sont de 756 K€.

Le chantier de l'espace Bizet qui doit s'achever en août 2024 a suivi son cours durant l'année 2023.

**Les travaux de la Maison de santé** s'étant terminés en 2021, le budget annexe n'a pas fait l'objet de dépenses en travaux en 2023.

### **Le remboursement en capital de la dette**

Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement qui a représenté **693 K€** en 2023.

Pour le budget annexe, la dépense est de **78 K€**

## **B. Recettes d'investissement**

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA) ou subventions pour financer ses projets.

Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

	2022		2023	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
001 - Excédent investissement			388 818,67	-
001 - Excédent investissement	670 535,77	-		
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 167 031,27	-	577 066,35	-
024 - Produit des cessions d'immobilisations	16 848,00	-	550 000,00	-
040 - Amortissement	404 800,00	386 026,68	454 000,00	522 295,68
10 - FCTVA	200 000,00	232 121,06	500 000,00	339 064,73
1068 - Résultat n-1 affecté à l'investissement	820 748,30	820 748,30	977 134,29	977 134,29
13 - Subventions reçues	321 329,00	228 624,42	80 000,00	486 380,50
16 - Dette et emprunts	3 197 308,73	1 938 300,00	1 830 596,65	463 265,16
165 - Cautions	5 000,00	2 310,12		
21 - Remboursement immobilisations corporelles			-	50,37
<b>TOTAL</b>		<b>3 608 130,58</b>	<b>4 968 797,29</b>	<b>2 788 190,73</b>

### *Recettes d'investissement par chapitres (ordre + réelles) Budget principal*

#### Les recettes affectées aux investissements

Les **subventions d'équipement perçues** s'élèvent à 486 K€. Elles proviennent presque exclusivement de restes à réaliser des années antérieures.

Il faut noter que l'Etat a accordé dans le cadre de la rénovation de la MJC Jean Savine, une subvention de 341.777 euros au titre du fonds vert validant les investissements vertueux de la commune.

La CAF a accordé une subvention de 80 k€ pour l'agrandissement de la crèche Martine Marchand. Cette recette est inscrite en restes à réaliser sur 2024

Les subventions notifiées mais non-perçues sont inscrites en restes à réaliser pour un montant de 670 K€.

Le produit du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est de 339 K€, compte tenu d'un niveau d'investissement 2022 en augmentation. Pour rappel, ce fonds vise à rembourser aux collectivités 16,404 % des dépenses d'équipement de l'année précédente (sous réserve de critères d'éligibilité).

#### Le recours à l'emprunt

La commune a souscrit en 2023 un emprunt de **493 k€**. Cet emprunt souscrit en fin d'année 2023 intègre les recettes restant à réaliser.

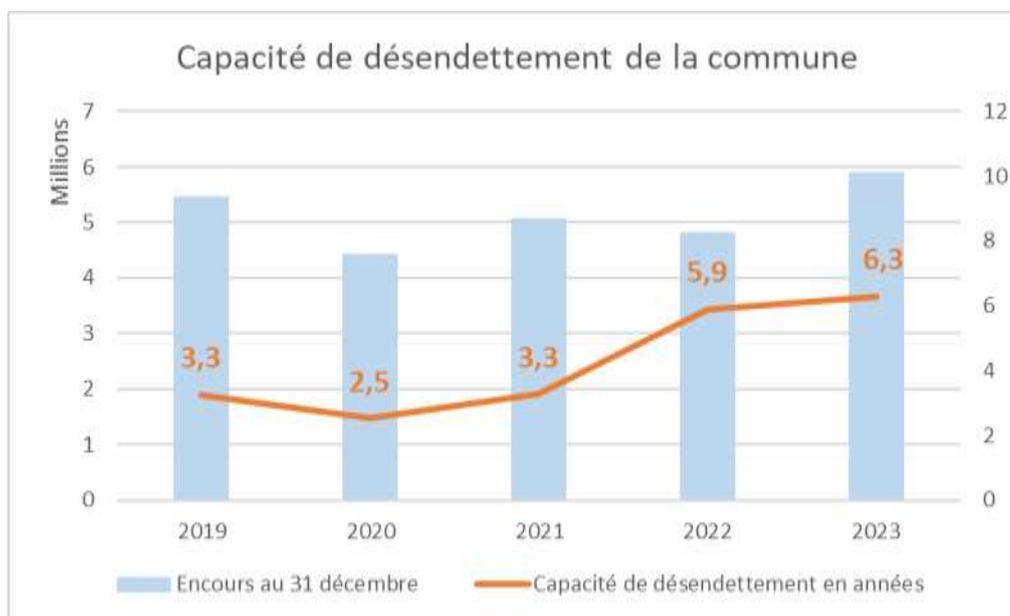
Cet emprunt a été souscrit à taux variable auprès de la Banque Postale. Le taux souscrit est bonifié car cet emprunt a été fléché sur la rénovation de la MJC Jean Savine.

## Niveau d'épargne et capacité de désendettement de la commune

Formation de l'épargne	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes Réelles	12 767 755	12 002 642	12 244 625	12 379 830	13 502 609
Dépenses Réelles (hors intérêt)	10 984 102	10 186 920	10 637 720	11 273 931	12 471 516
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>1 783 653</b>	<b>1 815 722</b>	<b>1 606 904</b>	<b>1 105 899</b>	<b>1 031 093</b>
Intérêts de la dette	109 825	70 898	62 591	69 887	95 460
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 673 828</b>	<b>1 744 824</b>	<b>1 544 313</b>	<b>1 036 012</b>	<b>935 633</b>
Remboursements d'emprunts	757 545	671 532	608 060	617 180	693 748
<b>Epargne Nette</b>	<b>916 284</b>	<b>1 073 292</b>	<b>936 253</b>	<b>418 832</b>	<b>241 885</b>
Encours au 31 décembre	5 449 773	4 419 335	5 065 181	6 122 640	5 892 791
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>	<b>3,3</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>

On observe une diminution de l'épargne nette (la capacité d'autofinancement de la commune) en 2023. Cette diminution est due aux augmentations constatées en 2023 sur l'énergie et la masse salariale.

Malgré cette contrainte particulièrement forte sur les finances communales, la commune reste en capacité de développer ses projets. La capacité de désendettement reste largement en deçà des seuils d'alerte. Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette au 31 décembre.



## Les recettes de la Maison de Santé

	2022		2023	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
00 - Excédent investissement MDS	-		251 134,40	-
040 - Amortissements	-	-	72 754,00	
041 - Avances versées sur immo corporelles MDS	62 900,00	-	68 000,00	59 288,81
10 - FCTVA	-	236 687,00		-
13 - Subventions reçues	-	130 906,80	-	-
16 - Dettes et Emprunts	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>62 900,00</b>	<b>367 593,80</b>	<b>391 888,40</b>	<b>59 288,81</b>

### *Recettes d'investissement par chapitres - Budget annexe Maison de santé*

Ce qu'il faut retenir c'est que le résultat d'investissement est en excédent. La section investissement reste en l'état en 2023.